



## Delai de préavis pour rupture de cdd à mi temps

Par **coco**, le **20/05/2010** à **20:11**

Bonjour, je viens de signer mon cdd à mi temps le 1er mai 2010 il n'y a pas de date de fin sur le contrat il est juste mentionné jusqu'au retour de madame ..... j'ai appris par la suite que cette personne est en arrêt maladie.

j'ai eu une autre proposition un cdi avec un salaire attractif quelle est mon délai de préavis? en vous remerciant.

Par **Visiteur**, le **22/05/2010** à **08:27**

bonjour,

votre cdd n'ayant pas de date de fin, votre préavis est donc de 1 jour par semaine travaillée.. si vous donnez votre démission le mardi 25 votre préavis sera donc de 3 jours.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=BD238CCEA28775C2C048F3062702CF9>